

JOURNEE PROFESSIONNELLE

PROPOSEE PAR :



AVEC LE SOUTIEN DE :



MAIRIE DE PARIS

Journée Professionnelle

LE TRAVAIL D'INTERET GENERAL :
UN COUP DE POUCE POUR LES BAILLEURS
SOCIAUX ?

**Mardi 7 Mars 2017
à Paris (75)**

CONTACT

Léa Grujon - Responsable de l'animation du réseau
Forum du travail d'intérêt général
Tél : 06 95 30 19 57 Mail : lea.grujon@forum-tig.fr

PROGRAMME

LE TRAVAIL D'INTERET GENERAL :

UN COUP DE POUCE POUR LES BAILLEURS SOCIAUX ?

Depuis plus de 30 ans, la peine de travail d'intérêt général présente tous les aspects d'une alternative constructive aux courtes peines de prison. Bien moins coûteuse à la société, cette sanction pédagogique permet de favoriser la restauration du lien social et d'enclencher une dynamique d'insertion professionnelle chez les personnes qui la réalisent.

Les bailleurs sociaux, cibles fréquentes de la délinquance sur la dégradation de leur patrimoine, peuvent changer les comportements et améliorer les rapports sociaux sur leurs territoires d'intervention en intégrant les responsables de ces actes dans leurs services le temps d'un TIG.

Mardi 7 Mars 2017 / 9h30-17h00

Paris (L'adresse exacte et le plan d'accès vous seront envoyés prochainement)

MATIN

/ **Présentation du TIG** : *son sens, son cadre légal, ses acteurs*

/ **Témoignages des acteurs de la Justice**

/ **L'expérience Chaumont Habitat**

APRES-MIDI

Initier et renforcer l'accueil de TIG chez un bailleur :

/ **Se positionner comme tuteur de TIG**

/ **Quels types de postes chez un bailleur**

/ **Retours d'expériences professionnelles entre pairs**

Le travail d'intérêt général en bref...

C'est une peine qui consiste en un travail non rémunéré que la personne condamnée doit réaliser au sein d'une structure oeuvrant pour l'intérêt général :

- Association loi 1901
- Personne morale de droit public
- Entreprise chargée d'une mission de service public

Cette peine concerne des contraventions et délits pour lesquels le tribunal considère qu'une peine de prison n'est pas nécessaire. Elle concerne en majorité des personnes de moins de 25 ans.

Sa durée peut varier de 20 à 280h, et son exécution est assurée grâce au travail des services du ministère de la Justice (Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation pour les personnes majeures, Protection Judiciaire de la Jeunesse pour les personnes mineures).

INSCRIPTION

A retourner avant le vendredi 10 février 2017

(voir fiche annexe à compléter)

CONTACT

Léa Grujon - Responsable de l'animation du réseau

Forum du travail d'intérêt général

Tél : 06 95 30 19 57 Mail : lea.grujon@forum-tig.fr